

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le Fabricant:

COFRA S.R.L.
VIA DELL'EURO, 53-57-59
76121 BARLETTA
ITALIA

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI (Équipement de Protection Individuelle):

RÉFÉRENCE COMMERCIALE	CATÉGORIE	EN ISO 20345:2022+A1:2024
BIOGAS ESD	II	S3S SC HRO FO SR

est conforme au Règlement UE 2016/425 et aux normes harmonisées EN ISO 20345:2022+A1:2024.

L'EPI satisfait ainsi aux dispositions des Normes CEI EN 61340-5-1:2016, CEI EN 61340-4-5:2006 et CEI EN 61340-4-3:2002 relativement aux obligations spécifiques de protection contre les DES de composants électroniques.

L'Organisme notifié n° 0465, A.N.C.I. SERVIZI S.R.L. - SEZIONE C.I.M.A.C. a exécuté l'examen UE de type (Module B) et a délivré une Attestation d'Examen UE de type n° F-100-09351-26 du 04/02/2026.

Barletta, le 09/02/2026

COFRA S.R.L.
le PDG
Giuseppe Cortellino
